

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHES

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicaines. Téléphone 23-66

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... 50 fr. 50

Étranger... 65 fr.

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste. Les abonnements sont reçus pour un an, au paiement d'avance et par mandat de 10 fr. et de 10 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4^e page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne

Réclames ou quatrième page... 1 franc

Chronique troisième page... 1 fr. 50

Chronique deuxième page... 2 francs

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicaines. Téléphone 23-66

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

Quand la bise fut venue !

La cigale ayant chanté tout l'été, Se trouva fort dépourvue Quand la bise fut venue.

Voilà plusieurs étés et des hivers en plus que chantent nos cigales ministérielles, sur l'air du pain bon marché ou celui de l'amélioration des transports, mais la bise n'était pas encore venue.

Elle s'est présentée récemment et nous avons dû apprendre à faire des économies de charbon en même temps que des orgies de pardessus et de couvertures, devant les moins douze degrés de notre thermomètre.

La fourmi, notre voisine, habite de l'autre côté de l'Océan; en échange de notre bon or sonnait et trébuchant, nous aurions pu utilement aller lui crier famine; mais, voilà... l'eau est trouble, il y nage d'ignobles poissons boches et force nous est de compter maintenant sur nos propres ressources, de faire en vitesse les économies que nous n'avons pas su réaliser plus tôt.

Aussi, depuis quelques semaines, c'est un déluge de décrets restrictifs qui, pour un peu, nous feraient croire à la famine, si nous ne savions pas qu'il n'y a pas de pire avarice qu'un prodige qui se range.

Mon copain, le vrai poilu du front, aux manches bardées de brisques, qui me disait ironiquement, il y a quelques mois : « Je pense que vous tiendrez à l'arrière! » vient d'arriver en permission et, devant l'émoi des civils inquiets, m'a déclaré, protecteur et compatissant : « Faut pas s'en faire! »

Nous ne nous en ferons pas, sois-en sûr, et nous saurons supporter avec joie même toutes les restrictions possibles et imaginables, si nous sentons qu'elles peuvent rapprocher le moment où il n'y aura plus deux France : celle qui couche tous les soirs dans son lit et celle qui reste dans la boue sous la mitraille.

Mais, tout de même, la ceinture est serrée sans douceur, et il n'y a, hélas! pas moyen qu'il en soit autrement, maintenant.

Ces rationnements, ces réductions ne peuvent avoir de sérieux inconvénients et ne doivent en aucune façon affecter le moral de la population civile.

En elle-même, ces mesures sont peu de choses : manger du pain rassis, ne prendre que deux plats dans les restaurants, ne pas manger de pâtisseries deux jours par semaine, et tout ce que l'on fera encore : banalités en ces heures tragiques.

L'inconvénient le plus sérieux, la conséquence la plus grave, c'est l'atteinte portée à l'activité économique du pays.

Une théorie facile est défendue : tout pour la guerre et ne nous embarrasons pas de l'après-guerre. Pendant deux ans, on y a pensé à l'après-guerre. Sous cette préoccupation, on a créé la Foire de Lyon; sous cette préoccupation, des industriels et commerçants ont surmonté les pires difficultés, pour maintenir ce qui existait et se préparer à la lutte économique d'après-guerre.

On la négligerait maintenant, ce serait une faute. On croit que les Boches la négligent parce qu'ils nous jouent la pièce de la mobilisation civile. C'est une erreur. Ils nous ont fait croire, dès les premiers mois de la guerre, à leur affaiblissement prochain, pour justifier, auprès des neutres, tous leurs crimes et leurs violations du droit international. Nous nous y sommes laissés prendre. Recommencer pareille faute dans un autre ordre d'idées, serait grave.

Nos gouvernements feront, nous l'espérons, tous leurs efforts pour l'éviter.

Tout pour la guerre, bien entendu, mais pensons tout de même encore à l'après-guerre.

Il est douloureux de constater qu'avec une meilleure compréhension des choses, on aurait pu éviter d'en arriver à ces décisions brutales et pénibles.

Sans la hantise du pain cher, on n'aurait pas à chercher un remède au déficit par le pain rassis obligatoire.

Avec la liberté commerciale, sans les taxations, le prix du blé aurait monté à la parité des cours de l'étranger. Le paysan encouragé par des cours élevés aurait augmenté ses ensemencements. Nul ne se serait rendu coupable de donner du blé, de la farine ou du pain aux animaux. La chute d'un produit est la meilleure retenue contre son gaspillage. Avec le pain à 0,50 ou 0,60 centimes au lieu de 0,45 centimes, il était inutile de prendre un décret pour obliger à manger du pain rassis. Dans chaque ménage, on aurait senti la nécessité de réduire la consommation, et toute ménagère, soucieuse de son budget, aurait servi de préférence du pain rassis au lieu du pain frais, car elles savent bien que l'on consomme moins du premier.

On aurait favorisé les mines, d'abord.

On, tandis que ce sera maintenant l'égalité. Tous au régime du pain rassis! Oui, sauf ceux qui frauderont. S'il suffisait de prendre un décret pour qu'il soit applicable, ce serait trop beau. Nous sommes payés pour être sceptique en l'occurrence.

Si le décret sur le pain rassis a autant de succès que ceux des taxations, belle amélioration!

Il aura, en tout cas, un résultat : ce sera l'augmentation du prix du pain. Les boulangers avaient, jusqu'à présent, toutes les peines du monde à se conformer à la taxe, avec le renchérissement du bois de chauffage, de la main-d'œuvre et de toutes les matières premières. Aujourd'hui, on les oblige à vendre du pain rassis. Celui-ci perd, au bout de 15 à 16 heures de cuisson, environ, 35 grammes par kilo. Vous voulez leur imposer cette perte. Ils ne pourront pas l'accepter. Or, devant l'alternative, ou de voir fermer les boulangeries, ou d'accepter l'augmentation du prix du pain, on optera évidemment pour la dernière.

On va mélanger à la farine, de la farine de maïs, d'orge, de seigle, de féverolle, produits rares et chers. Quel en sera le bénéfice?

On arrivera tout simplement, un de ces jours, à la carte de pain, comme on est arrivé à la carte de sucre, et tout le monde reconnaîtra qu'il eût mieux valu, somme toute, supporter plus tôt des prix plus élevés pour le blé, la farine et le pain.

Quelle drôle de politique économique tout de même nous avons suivie!

Elle a été faussée à son origine par la méfiance injustifiée envers les commerçants, parce que l'on a assimilé la masse de ces travailleurs avec quelques spéculateurs éhontés.

On va payer maintenant les pots cassés.

On l'acceptera le cœur léger, parce que la richesse morale de notre beau pays est grande et que, malgré tout, on sent que nous tenons le dernier acte de la tragédie, que ce sont les Alliés qui commanderont de baisser le rideau.

ALBERT BOUTIN.

Les Transports en petite vitesse

M. A. Claveille, sous-secrétaire d'Etat des Transports, a adressé le rapport suivant au ministre de la Guerre et au ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement.

Aux termes de l'article 50 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, modifiée par le décret du 1^{er} mars 1901, les chemins de fer sont tenus de transporter les marchandises sans tour de faveur.

En conséquence, aux termes des conditions générales d'application des tarifs spéciaux (art. 6) pour les marchandises dont le chargement incombe aux expéditeurs, les demandes de wagons doivent être enregistrées sur un registre spécial déposé dans les gares.

D'autre part, en vertu des arrêtés interministériels des 31 mars et 7 juin 1915, pour les marchandises dont la manutention incombe au chemin de fer, il est tenu dans chaque gare un registre spécial sur lequel sont inscrits, sur la demande des intéressés, et dans leur ordre de présentation, les expéditions qui n'auraient pu être acceptées pour défaut de matériel. Ce registre doit être communiqué, sur leur demande, aux expéditeurs dont les envois auront été ajournés.

En vertu de ces dispositions, les chemins de fer ont, dans tous les cas, l'obligation d'effectuer dans leur ordre de présentation tous les transports, quelle qu'en soit la nature. Cette obligation n'est plus compatible avec la situation actuelle. Par suite, en effet, de l'affluence des marchandises, alors que les chemins de fer ne peuvent transporter que des quantités limitées, certains transports doivent nécessairement être retardés et il importe de faire passer avant les autres ceux qui sont nécessaires pour assurer la défense nationale et le ravitaillement du pays.

Le projet d'arrêté, qui classe les marchandises en catégories, suivant l'ordre d'urgence que comporte leur transport, répond à cette nécessité.

Voici le texte de l'arrêté, dont la publication officielle a été faite le 10 février :

Le ministre de la Guerre et le ministre des Travaux publics, des transports et du ravitaillement.

Vu la loi du 28 décembre 1888 sur le service militaire des chemins de fer en temps de guerre;

Vu les décrets des 27 et 31 décembre 1916 sur les attributions du sous-secrétaire d'Etat des transports;

Considérant qu'il est indispensable, dans les circonstances actuelles d'obtenir le maximum de rendement des chemins de fer et de réglementer le rang de priorité des diverses catégories de marchandises de façon à assurer en premier lieu les expéditions qui exigent la défense nationale et l'exploitation des mines, ainsi que le transport des munitions et autres

démarrées nécessaires au ravitaillement du pays;

Sur la proposition du sous-secrétaire du ravitaillement,

Arrêtent :

Article premier. — A partir du 15 février 1917, les transports en petite vitesse seront soumis aux règles ci-après :

Art. 2. — Les marchandises à transporter seront réparties, au point de vue de l'ordre d'urgence du transport, en trois catégories, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Des instructions des commissions de réseau fixent les conditions suivant lesquelles les marchandises de 2^e et 3^e catégories seront acceptées au transport, selon leur catégorie, après que les expéditions de marchandises de 1^{re} catégorie auront été assurées.

Art. 3. — Les réexpéditions sont interdites, tant en grande vitesse qu'en petite vitesse, sauf autorisation préalable de la commission de réseau.

Art. 4. — Les règles fixées par le présent arrêté ne font pas obstacle à l'application des diverses restrictions aux transports commerciaux qui ont été ou seront édictées par les commissions de réseau.

Art. 5. — Le sous-secrétaire d'Etat des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tableau des catégories de marchandises annexé à l'arrêté interministériel :

1^{re} catégorie

A

Combustibles minéraux, y compris les coques, bois de mines, brail minéral, matières et produits indispensables à la défense nationale et à l'exploitation des mines, désignés par le sous-secrétaire d'Etat des transports.

B

Blés et farines.

C

Bestiaux (races bovine, ovine et porcine), chevaux de boucherie.

Céréales (avoine, seigle, orge, riz maïs).

Pâtes alimentaires : semoules.

Pommes de terre.

Légumes.

Graines fourragères, graines potagères, graines de semence.

Beurre, œufs, lait, lait concentré ou condensé.

Sel gemme ou marin.

Sucre brut ou raffiné.

Bois de boulangerie.

D

Engrais de toute nature.

Produits chimiques destinés au traitement de la vigne et des végétaux.

Foin, fourrage, paille.

Tourteaux.

Tracteurs agricoles avec leurs appareils accessoires, pièces de rechange.

Emballages vides en retour ayant servi au transport des denrées alimentaires dénommées ci-dessus.

2^e catégorie

A

Chevaux, mulets, ânes, par wagon complet.

Sons et issues.

Poisons fumés ou salés.

Huiles et graisses comestibles.

Fromages.

Conserves de viande, de poissons ou de légumes.

Fruits : confitures et conserves de fruits.

Graines et denrées autres que celles classées en première catégorie.

Provende et biscuits pour la nourriture des animaux.

Combustibles végétaux.

Huiles minérales et combustibles liquides et récipients vides, servant pour leur transport.

Instrumentes et machines agricoles.

B

Savons, suifs et corps gras autres que ceux classés en première catégorie.

Tissus et textiles.

Matières tinctoriales (y compris les matières tannantes).

Carbure de calcium.

Cuir et peaux.

Tabacs et allumettes.

Vins, cidres, bières.

3^e catégorie

Marchandises autres que celles des première et deuxième catégories.

Les marchandises de cette catégorie sont transportées en petite vitesse.

Chronique Maritime

SOUS-MARINS BOCHES

Il nous est impossible de passer sous silence la note boche relative à l'intensification de la guerre sous-marine.

L'Allemagne (je vous en prie, typos, pas de majuscule à l'allemande; les majuscules doivent être réservées aux noms propres) l'Allemagne, disons-nous, annonce *urbi et orbi* son intention de torpiller tous les navires qu'ils fussent alliés ou neutres, marchands ou de guerre, qu'ils aient des passagers ou seulement des marchandises à bord. Une zone a été délimitée, zone dans laquelle toute navigation est interdite. Ainsi en décide la germanie. L'Allemagne bloquée décrète le blocus des blocusés ! Folie du kolossal, amour de l'absurde, besoin de se croire fort lorsque l'on est faible : commencement de la fin !

On s'est un peu, nous ne dirons pas affolé, mais inquiet de ces nouvelles menaces sautées dans les milieux maritimes alliés.

Qu'y a-t-il de changé ? Voyons les choses froidement — c'est de saison — et raisonnons un peu.

L'Allemagne dit : « Tous les navires alliés ou neutres que mes sous-marins rencontreront dans telle et telle région seront torpillés ». Ça, c'est une amélioration. La délimitation constitue un progrès puisque jusqu'à présent, ils torpillaient n'importe où. Une différence entre les vapeurs alliés et les vapeurs neutres ?

Il n'y a jamais existé, demandez-le plutôt aux Scandinaves. Les paquebots transportant des passagers seront torpillés de même que ceux porteurs de marchandises. Et la *Lusitania*, les pirates boches l'ont-ils oubliée ? La méconnaissance des navires-hôpitaux ? Cependant, si notre mémoire est fidèle, ils en ont déjà torpillés plusieurs prétendant qu'il y avait des troupes à bord. C'était vrai : il y avait des troupes à bord, mais des troupes blessées; sauvages !

Alors qu'y a-t-il de changé ? Une note boche de plus, et avouez qu'elles ne sont pas intéressantes à collectionner.

L'Allemagne peut-elle faire plus qu'elle a fait jusqu'à présent ? Oui, si elle a davantage de sous-marins, mais elle a exagéré l'augmentation du nombre qu'elle possède.

Pouvons-nous lutter contre les sous-marins ? Oui. D'abord, par la discrétion; ensuite, par leur destruction.

Nous avons déjà ici même, à l'occasion de la mort de Lord Kitchener, parlé de la nécessité de la discrétion sur les mouvements et position des navires. Notre campagne a eu un résultat : il n'est plus publié, presque partout et même en Angleterre, de ces listes indiquant la position des vapeurs.

Il est inutile d'annoncer les dates de départ ou d'arrivée des navires. Cela ne nuit en rien aux transactions et nous allons le démontrer à nouveau.

Prenez le départ. Qui a besoin d'être renseigné ? Ceux qui ont des marchandises à expédier, ceux qui veulent s'embarquer comme passagers, ceux qui ont de la correspondance outre-mer à poster. Nous ne parlons pas des familles des équipages : elles n'ont pas besoin de savoir, elles savent.

Les chargeurs de marchandises ? Indiquez-leur la date de réception de leur envoi au port d'embarquement. Les passagers ? la date à laquelle ils doivent être à bord — et là, ils attendront le départ. — Pour la poste ? la date approximative à laquelle ils devront poster. Mais aucune de ces indications n'est celle du départ, lequel doit rester confidentiel.

Pour l'arrivée ? Aucune indication. Quand les marchandises arriveront-elles ? Quand elles seront là, vous le saurez. Vous attendez des passagers ? Vous les verrez lorsqu'ils arriveront. Des lettres ? Attendez qu'elles viennent.

Pas d'information à terre. Aucune, aucune, aucune. Les oreilles ennemies vous écoutent.

En mer ? La veille attentive, le déroulement, la suppression de la T. S. F. sauf en cas grave, l'armement des navires.

Ces simples mesures de précaution ont donné d'excellents résultats. C'est en toute connaissance de cause que nous l'affirmons.

Quant à la destruction des sous-marins, il ne nous est pas possible de nous étendre sur ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'on en a détruit... et que l'on en détruira encore.

Que reste-t-il donc de la note allemande ? Rien, si ce n'est un bluff formidable. Ce qui a pu égarer l'opinion publique, c'est que la censure laisse maintenant parler des torpillages. Autrement, on ne pouvait rien écrire à ce sujet. Impitoyablement, la censure blanchissait les lignes. Cela supprimait les nouvelles des pirateries, mais pas les torpillages eux-mêmes.

Le résultat, c'est que l'on suppose actuellement les boches plus forts qu'autrefois en destruction sous-marine. C'est faux. Nous avons en moins, depuis le début de la guerre, la liste quotidienne des torpillages et nous pouvons affirmer qu'il y eut des journées beaucoup plus fortes que ces temps derniers.

Ne nous alarmons donc pas. Ayons plein et entier confiance en nos marins de l'Etat et du Commerce. Ils ont fait leurs preuves.

Mais, je tiens à n'oublier pas le rôle immense joué par la marine et ce que nous devons aux marins de toutes classes et de tous grades. C'est au péri de leur vie qu'ils assurent et la défense de nos côtes et le ravitaillement de nos ports.

Soyons-en leur reconnaissants et lorsque la Paix sera revenue, ne médisons pas notre appui à tous ces braves gens qui sont des gens braves et dont la modestie ne doit pas amoindrir le rôle héroïque grâce auquel nous aurons pu vaincre.

Honneur aux Poilus de la Mer !

14 février 1917.

R. DENHAM.

ECHOS ET INFORMATIONS

Paris 16 février.

La Situation militaire

La situation est calme sur tous les fronts. En Italie, lutte d'artillerie sur le Trentin, ainsi qu'à l'est de Gorizia et sur les Carso.

Sur le front tenu chez nous par les Anglais, luttés d'avant-postes. Au nord de la Somme et dans la région d'Ypres, lutte active d'artillerie. Les aviateurs anglais et français ont, ces derniers jours, bombardé avec succès quelques gares et dépôts de munitions à l'intérieur des lignes ennemies.

En Russie, l'ennemi a attaqué nos alliés dans la région de Kabarovitz. La lutte se poursuit ardemment.

Sur le front français, lutte d'artillerie, rencontre de patrouilles dans les régions de Vailly, du bois des Caubrières et au sud-ouest de Chauvencourt.

Le projet de M. Herriot, de mélanger à la farine de blé 15 % de farine de maïs, seigle ou orge, n'a pas très bonne presse. Au sujet de la farine de maïs, M. Daniel Berthelot a fait remarquer que ses collègues de l'Académie de médecine qui son mélange pouvait avoir des inconvénients au point de vue de la santé publique.

Réculté à un état insuffisant de maturité et par temps humide, le maïs est fréquemment attaqué par certains champignons du groupe des mucorinées. La céréale ainsi altérée peut provoquer la « pellagre », maladie bien connue des médecins des régions où le maïs entre communément dans la ration alimentaire des habitants.

L'Académie s'est ralliée au vœu exprimé par M. Berthelot, et une commission a été chargée d'examiner cette question intéressante.

La commission du suffrage universel s'est prononcée en faveur de l'admission des femmes au droit de vote pour les élections municipales, et de leur éligibilité aux conseils municipaux. Les femmes ne pourraient pas remplir le mandat de délégués sénatoriaux.

On reparle de l'avance de l'heure. La Chambre vient d'être saisie du rapport de M. Malavialle, au nom de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, sur la proposition de loi de MM. Honorat, Landry et J.-L. Breton, ayant pour objet d'avancer l'heure légale pendant la période légale. Le rapporteur conclut à l'adoption du texte suivant :

Article premier. — Chaque année, pendant une période comprise entre le premier dimanche d'avril et le dernier dimanche de septembre, l'heure légale en France et en Algérie, sera celle qui est fixée par la loi du 9 mars 1916, avancée d'une heure.

Art. 2. — Pendant la durée de la guerre, la période d'application des dispositions de l'article premier ci-dessus peut être modifiée par un décret.

Le rapport sur la révision des exemptions et réformés a été déposé, mardi dernier, sur le bureau du Sénat, par M. Henry Chéron, rapporteur. La discussion de ce projet a commencé hier vendredi.

LES FUTURES FARINES

Le Conseil de Direction de l'Association Nationale de la Meunerie Française s'est réuni le 14 février pour examiner le projet de loi déposé par le Gouvernement, tendant à l'incorporation de céréales diverses dans la farine de blé destinée à la fabrication du pain.

L'Assemblée a émis le vœu : 1^o Que tous les seigles et orges de la dernière récolte non encore consommés pour la distillerie et la nourriture du bétail, soient réquisitionnés dans le plus bref délai afin que le Gouvernement donne exactement les quantités disponibles;

2^o Qu'en ce qui concerne le maïs, il soit importé et réparti entre les meuniers comme le blé exotique et que le Gouvernement n'importe que le minimum de farine de maïs, afin de diminuer les sorties d'or, et de laisser dans le pays les issues de maïs indispensables à l'agriculture.

D'autre part, la mouture du maïs exigeant des procédés différents de la mouture du blé et le nombre des usines spécialement outillées en France étant très insuffisant, l'Association de la Meunerie offre son concours au Gouvernement pour l'étude de ces procédés et pour la transformation en usines du nombre de moulins nécessaires.

Nous rappelons que les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de cinquante centimes en timbres-poste avec la dernière bande-adresse du journal.

LE TROUPEAU FRANÇAIS

Après trente mois de guerre, il est bon de savoir ce qu'est devenu notre troupeau national, qui s'était trouvé si mal en point six mois après la mobilisation générale. Disons-le tout de suite, M. Méline, qui n'est plus ministre de l'Agriculture, mais dont le retour aux affaires publiques s'est traduit par l'application d'une série de mesures qui toutes ont porté leurs fruits, s'est particulièrement appliqué à rétablir une situation qui ne laissait pas que d'être inquiétante. Il y a en partie réussi.

Certes, notre troupeau de moutons continue à se dépeupler. Nous héritons d'un état de choses qui, bien avant la guerre, avait attiré l'attention des amis de l'agriculture. En 60 ans en effet, de 1852 à 1912, ce troupeau était passé de plus de 37 millions de têtes à 16 millions 1/2, soit une réduction de 60 pour cent. C'est été folie de supposer que la guerre améliorerait cette situation. A vrai dire, elle l'a fait empirer. La décroissance de l'espèce ovine s'accroît. Veut-on des chiffres ?

Avant les hostilités, notre troupeau de moutons possédait encore 16.131.390 unités. Or, au 1^{er} juillet 1915, on en comptait plus que 13.483.189; au 1^{er} janvier 1916, le nombre de nos moutons était tombé à 12.579.124, soit, en deux ans, une diminution de 3.552.266 unités. Une direction bretonne avait présidé à cette dévastation. Mais, depuis, la situation s'est bien améliorée. La diminution moyenne, qui était jusqu'ici de 208.400 têtes par mois, s'est ralentie au point de ne plus être que 15.000 têtes, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1916. Cet heureux résultat écrit M. Masé, ancien ministre du commerce et de l'industrie, est dû en grande partie à l'importation qui a été organisée par les Services de l'Intendance, des moutons d'Algérie et du Maroc, importation qui nous a permis de conserver pour la consommation civile et pour la reconstitution du troupeau la presque totalité de nos moutons indigènes.

Il n'en est pas moins vrai que la France a prouvé que, depuis longtemps, elle ne pouvait plus se suffire à elle-même

SITUATION ET COURS DES BOURSES, HALLES ET MARCHÉS

GRAINS ET FARINES

Marché de Paris

On signale une détente dans l'état de la température. Le dégel a l'air de se produire tout doucement. M. Clémentel vient de nous dire que les superphosphates et nitrates sont considérablement inférieurs à nos besoins. L'emploi des engrais sera ainsi forcément limité. Le ministre nous dit que l'on ne pourra compter que sur 400 tracteurs au lieu de 1.200 annoncés. D'après la promesse de même source, on disposera de 80.000 hommes, prisonniers compris pour les semailles de printemps.

Assemblée plus nombreuse que mercredi dernier; demandes meilleures, tendance très ferme. Biais. — Expéditions difficiles et irrégulières. Demandes actives.

Les prix s'établissent encore dans les limites de 31,25 à 31,50 pour les provenances de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, Meuse, Yonne et Somme, de 33,75 à 34 pour celles du Loiret, du Centre et du rayon de Paris. Les blés de Bretagne valent 33,50.

Il va sans dire que les affaires s'engagent sans garantie de livraison dans un délai déterminé, en raison des circonstances. La situation pour les blés est bonne aux Etats-Unis. La récolte canadienne est évaluée à 220 millions de bushels. Au début de la semaine, en Amérique la baisse se déclencha par suite de la menace de blocus de l'Allemagne. La fièvre répandue de M. Wilson rassura les esprits et ramena la hausse.

Lundi, les marchés ont été clos à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Lincoln. On cote au café nominativement: Australie janvier-février 52,50 à 53; 1 North Manitoba février-mars 52,50 à 53; 2 Redwinter février-mars 49,50 à 52,50; 3 Hardwinter février-mars 49,50 à 50; 4 Kurrache blanc février 52,50 à 53; Plata 78 kilos février 52 à 52,50; dito 77 kilos, février, 51 à 51,50.

Farines. — Peu d'offres en farine. Demande active pour le sud-ouest. On tient, 42,50 à 42,75; 43,50 à 44,25 logé. Sons. — Peu de disponibilité; production très limitée par suite de l'arrêt de beaucoup de moulins. On paye très cher. Seigles. — Affaires limitées. Mais on a traité quelques ordres au prix de la taxe, 31,50.

Orges. — Demandes assez bonnes, mais il est difficile de traiter au prix de la taxe. Mais. — Il y a de revendeurs en maïs de la Plata de 42 à 45 fr. suivant port, en disponible, sous réserve d'obtenir en temps opportun du matériel. Affaires sans importance. La culture s'affermirait encore en fin de marché.

On cote en ca. par chargement complet ou grosse partie: Plata flottant 42 à 42,50; dito février-mars 44 à 44,50. Avoines. — Tendance très ferme. On cote à Paris, noires et grises, 31 à 31,25; jaunes et blanches, 30 à 30,25. Sarrasins. — Il y a vendeurs en provenances de Bretagne à 40,75 et 40,90 en provenances de Normandie et Manche de 41,60 à 41,75. La tendance est plus ferme sur cet article, qui est très demandé depuis une huitaine de jours. Les stocks en culture commencent à s'épuiser.

Marché de Lyon

La température s'est améliorée cette dernière semaine. Le dégel commence à se produire. Il faut espérer qu'il n'ira pas trop rapidement, de manière à éviter les inondations. La culture se prépare aux semencements de printemps. On affirme que 80.000 hommes, prisonniers de guerre compris, seront mis à sa disposition. Bonne assistance au marché, où on traiterait des affaires assez importantes si l'on avait des moyens de transport pour recevoir les marchandises achetées.

BLES. — Cours très fermes. Les interdictions de sortie qui existent encore dans un nombre de départements gênent les transactions. Il en est de même par suite du manque de wagons. On cote, prix de la taxe: Bles indigènes en culture 33; Bles indigènes à la consommation 34,50 les 100 kilos.

FARINES. — Bonnes demandes; livraisons difficiles. On cote: farines 80 %, taxe officielle, 43 fr. les 100 kilos pris à l'usine ou 43,50 rendus en boulangerie, nus ou toile facturée et reprise au même prix. ISSUES. — Les sons sont très demandés, les besoins étant grands. Cours de plus en plus élevés, bien supérieurs à la taxe. Taxe officielle: sons tout venant, 18 francs les 100 kilos départ ou 19,80 les 100 kilos rendus.

SEIGLES. — On ne fait aucune affaire. La culture attend et ne fait pas d'offres. Taxe officielle: 30 fr. les 100 kilos pris chez le producteur, plus 1,50 pour frais de manutention. AVOINES. — Bonnes demandes et cours très fermes. Les affaires se traitent à peu près aux mêmes prix, mais avec tendance à la hausse.

On cote: Avoines Dauphiné-Lyonnais 29,75 30,50; Bles indigènes 33; Bles indigènes à la consommation 34,50 les 100 kilos. Farines de cylindre 1er 41,50; farines de seigle 40; son gros 18 fr.; son fin 18 fr.; recoupe 18 fr. les 100 kilos.

Rappelons les prix de la taxe: Avoines noires ou grises 29; Avoines blanches 30; Bles indigènes 33; Bles indigènes à la consommation 34,50 les 100 kilos à la consommation. CIGES. — Pas d'affaires. Taxe officielle: 51 francs les 100 kilos, pris chez le producteur, plus 1,50 pour frais de manutention.

Marché de Marseille

Jeudi 15 février. BLES TENDRES. — Ravitaillement civil, 32,75 paian Marseille; 33,75 paian Marseille rendu franco. BLES DURS. — Aubaines ou huissons, 37,25; aubaines, 38 fr.; godelles d'Auvergne, 36 fr. gare départ.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représent. — M. MARSEILLE — GRAINS GROSSIERS. — Le trafic ayant été interrompu momentanément, il s'est produit un certain tassement sur la marchandise. Les prix sont restés très fermes, car les arrivages sont nuls. On ferait cependant volontiers des concessions sur les cours actuels, pour enlèvement prompt en magasin Marseille.

Mais. — Egypte blancs plats, 44 fr.; Plata jaunes nouveaux, 48 fr.; rouges, 49 fr.; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cinquantini), 49 fr. Le tout aux 100 kilos logés voie ferrée Marseille. Avoines. — Les prix sont toujours bien tenus et nettement au-dessus de la taxe. Offres parcimonieuses.

Fèves. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 fr. logé voie ferrée. Caroubes. — Caroubes d'Oran, 30 fr.; Bougie, 30,50 logé quai Marseille. Jeudi 15 février.

GRAINS GROSSIERS. — Le trafic ayant été interrompu momentanément, il s'est produit un certain tassement sur la marchandise. Les prix sont restés très fermes, car les arrivages sont nuls. On ferait cependant volontiers des concessions sur les cours actuels, pour enlèvement prompt en magasin Marseille.

Mais. — Egypte blancs plats, 44 fr.; Plata jaunes nouveaux, 48,50; rouges, 49,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cinquantini), 50 fr. Le tout aux 100 kilos logés voie ferrée Marseille. Avoines. — Avec la rigueur de la température et les difficultés d'expéditions, les détenteurs se sont presque complètement retirés de la vente. Les stocks en magasin se sont de ce fait bien vendus, et aujourd'hui on trouve encore beaucoup d'acheteurs à prix fort intéressants. Toutes les qualités sont bien entendues payées fortement au-dessus de la taxe.

Fèves. — Fèves nouvelles Tunisie, 43 fr. logé voie ferrée. Caroubes. — Caroubes d'Oran, 30 fr.; Bougie, 30,50 logé quai Marseille. J. MALLARD, courtier-représentant, 10, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Bles, issues, farines.

FARINES ET ISSUES. — Farines. — Nous cotons toujours les farines réglementaires, 42 fr., et les graux D, 40 francs. Le tout aux 100 kilos, logés gare Marseille, paiement comptant net. ISSUES. — Cette marchandise reste introuvable sur notre place. Auguste PFISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille. — Tél. 48-61. — Grains, farines et issues.

FEURS 13 février. Nous cotons: blé choix 33 fr.; blé ordinaire 32,50; seigle 30 fr.; avoine noire 22,50; avoine grise d'hiver 28,50; orge brasserie 31 fr.; orge mouture 30 fr.; sarrasin 43 fr. les 100 kilos. Farines de cylindre 1er 41,50; farines de seigle 40; son gros 18 fr.; son fin 18 fr.; recoupe 18 fr. les 100 kilos.

ORTHEZ 13 février. On cote: Bld ordinaire, 26,60 les 80 kilos; maïs, de 29 à 30 fr. les 75 kilos.

TRANSPORT DE GRAINS ET GRAINES DE SEMENCE. Le Syndicat des grains de Lyon et région ayant signalé l'urgence de transports de semence par priorité sur tous les autres, l'expédition vient d'être autorisée par priorité, immédiatement, et sans formalité d'inscription, comme suit: En grande vitesse: Jusqu'à concurrence de 300 kilos par jour, au même destination, sans limitation de distance kilométrique. En petite vitesse: Sans limitation de poids, ni de distance.

Toutefois, il est recommandé à tous expéditeurs d'user le moins possible de la grande vitesse, car si son encombrement déjà considérable venait à être augmenté, l'autorisation de transport en grande vitesse pourrait être supprimée.

FRET

Paris, 16 février. Les nouvelles que nous avons reçues de la Méditerranée ne signalent pas de modifications très importantes aux prix que nous avons précédemment signalés. Nous ne parlerons pas de transports d'Algérie sur Marseille puisqu'ils sont à peu près impraticables. Les transactions les plus importantes sont constituées par des envois de minerais à destination d'Angleterre. Pour des chargements fait à la Goulette à destination de Maryport, on a coté 29,30. De Bizerte pour Middleborough, on offrait 30,25 et 26,40 de Melilla à Glasgow. Pour la Pécninsule, nous avons relevé les prix suivants: d'Almeira à Barrow, 26,80; de San Juan à Maryport, 31,25; de Marbella à Westhartlepool, 30 fr.; d'Hornill à la Clyde, 26,58; d'Aquilles à Biersham, 29,80.

Les envois au départ de Bilbao se sont faits aux anciens prix et les menaces de cherté ne paraissent pas avoir eu de ce côté une bien grande influence.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 15 février. — Offres nulles, demandes pressantes avec garantie de bons de priorité, mais on ne traite rien, et cependant le Midi paierait l'importé quel prix. Feurs (Loire), 13 février. — On cote: foin première qualité, 9 fr.; deuxième, 8 fr.; luzerne, 8 fr.; paille de froment alimentaire, 5,50; paille de froment pour litière, 5 fr.; paille de seigle, 4,50 les 100 kilos.

Paris, 14 février. — Le dégel est commencé et sur les routes la neige a presque complètement disparu; les charrois sont moins pénibles. L'approvisionnement se chiffrait par une centaine de voitures. Les transactions ont sur bon allure, avec tendance soutenue sur toutes les articles; la paille de blé fléchit un peu. On cote: paille de blé premier choix de 70 à 75 fr.; deuxième choix de 65 à 68 fr.; paille d'avoine de 44 à 58 fr. et de 52 à 53 fr.; luzerne de 115 à 120 fr. et de 108 à 114 fr.; foin de 112 à 124 fr. et de 105 à 110 fr.; regain de luzerne de 105 à 110 fr. et de 98 à 103 francs.

Ces prix s'entendent aux 104 bottes de 5 kilos environ, livraison dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris 6 francs par foin et par fourrages secs; 2 fr. 40 pour paille. Pourboire: 1 fr. par 100 kilos. Marseille, 15 février. — La situation du marché est inchangée pour cet article. Les réquisitions et le manque de wagons paralysent toujours les affaires. On placerait néanmoins des foins de bonnes provenances de 18 à 18,50, départ Jura, Doubs, Ain et limitrophes. On s'intéresse à toutes affaires expédiées.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier Spécialisé en pommes de terre, semences et consommation Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon. J. MALLARD, représentant, MARSEILLE — Pommes de terre, Fourrages et Pailles. Pommes de terre de toutes provenances. Semences, Consommation. Oignons, Carottes, Grains, Foin, Paille. QUATEL, courtier, 7 rue Part-Dieu, Lyon. Agr. tél. 58-27. CHOUX, CAROTTES, OIGNONS

Lyon, 16 février. — Il ne s'est fait encore aucune expédition. Le choux vaut à Châteaurand, 18,20 les 100 kilos départ, au Puy 16 fr. les 100 kilos. La carotte vaut à Lohans 22 à 25 fr. les 100 kilos départ, mais ce ne sont que des offres incertaines et il n'y a aucun cours établi. Les prix pour les oignons semblent stationnaires, 36 à 38 dans le midi. Paris 14 février. — Il ne se fait en carottes que de très petites expéditions la plupart en grande vitesse, principalement des Mureaux, et dont le coût varie entre 200 et 280 fr. départ. En navets, les prix atteignent des limites purement fantaisistes et qui oscillent entre 600 et 700 fr. les 1.000 kilos. Quant à l'oignon, qui tend plutôt à fléchir, il a quelques vendeurs dans nos environs à 550 et 560 fr. les 1.000 kilos.

MARRONS, CHATAIGNES Orthez (Basses-Pyrénées), 13 février. — On cote: chataignes, 30 fr. l'hecto-litre. NOIX, CERNEAUX Bordeaux, 10 février. — On cote: noix Marbols en sacs, 54 fr. les 50 kilos; cerneaux en caisse, récolte 1916, extra, 335 à 340 fr.; invalides, 280 à 285 fr. les 100 kilos.

FRUITS SECS Aix-en-Provence, 15 février. — Affaires absolument arrêtées, la gare ne prenant pas de marchandises pour aucune destination, depuis quinze jours. Transactions nulles. Cours nominaux. On cote: amandes coques princesses de plaine, 240; montagne, 220; Aix de Provence, 175; Aladame, 150; Matheronnes, 145; Molières, 138; Abernans, 135; dures, 580; amandes cassées douces de plaine, 300; montagne, 290; fots, 400; barande, 390; amères, 225; amères petites, 200; noisettes coques, 140; cassées, 320 francs aux 100 kilos brut gare Aix.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS Lyon, 15 février. — On cote: artichauts de 1,20 à 4,50 la douzaine; épinards de 100 à 110 fr.; id du Midi de 80 à 100 fr.; les 100 kilos; poireaux de 1,25 à 2,25 la douzaine; Hollande Var de 90 à 100 fr.; id d'Afrique de 70 à 80 fr.; id l'Afrique lavé 100 fr. les 100 kilos; choux-fleurs Midi de 6 à 14 fr.; id Var de 9 à 17 fr. la douzaine; choux-raves de 18 à 22 fr. les 100 kilos; laitues scarolles fraîches de 120 à 240 fr.; doucette de 100 à 110 fr.; choux de Bruxelles (petits) de 75 à 110 fr.; poires diverses de 45 à 50 francs; pommes Canada de 75 à 150 fr.; id communes de 40 à 75 fr.; noix de 100 à 125 fr. les 100 kilos; oranges de 25 à 60 fr.; mandarines Oran de 20 à 50 fr.; id inférieures de 10 à 15 fr.; id Alger de 40 à 90 fr.; citrons de 25 à 40 fr. le mille; carottes en vrac de 30 à 40 fr.; oignons moyens paille de 60 à 70 fr.; pommes de terre d'hiver de 28 à 40 fr.; pissenlits de 175 à 80 fr.; petits pois Espagne de 125 à 175 fr.; gousses d'Espagne de 175 à 200 fr. les 100 kilos.

Châteaurand, 15 février. — La situation n'a pas changé depuis notre dernier courrier, c'est-à-dire que la marchandise est peu abondante, et cours fermes. On cote: pommes de 50 à 60 fr.; poires de 60 à 90 fr.; dattes 120 fr.; figues de 100 à 160 fr.; noix de 90 à 130 fr.; olives noires 140; p. de terre early roses 23; rondes blanches 25 à 26 fr.; carottes 28 fr.; oignons de 35 à 40 fr.; échalottes 160 fr.; navets de 10 à 12 fr.; épinards de 70 à 75 fr.; persil 80 fr.; laurier sauce 10 fr.; oscarrots 90 fr. Le tout selon grosseur et les 100 kilos.

Choux-fleurs de 5 à 10 fr.; choux verts de 3 à 5 fr.; choux pointus de 1 à 1,75; salades trisées de 4 à 3 fr.; laitues de 0,75 à 2,50; scarolles de 0,75 à 2,75; artichauts de 4 à 6 fr.; céleris de 4 à 6 fr.; cardes de 5 à 10 fr. Le tout selon grosseur et la douzaine. Poireaux de 3,50 à 4 fr.; carottes 0,75; radis 0,50 les 12 bottes. Aux en chaînes de 6 à 12 fr.; oignons en chaînes de 2 à 5 fr. les 12 chaînes. Oranges de 6 à 8 fr.; citrons de 6 à 7 francs; mandarines de 6 à 8 fr. le cent.

Marseille, 16 février. — Fruits exotiques. — On cote dédouanés: ananas, de 45 à 50 fr. la caisse de 10 à 12; dattes de Tunis, 140 à 150 fr. les 100 francs; dattes de Biskra, de 110 à 130 francs; les 100 kilos suivant qualité; oranges, 25 à 60 fr.; mandarines, 30 à 75 fr. le mille suivant grosseur; caouettes arachides d'Espagne 3 à 4 grains, 98 à 105 fr.; d'Afrique 3; caouettes arachides d'Afrique ou du Japon, 80 à 85 fr.; bananes, de 35 à 45 francs la caisse de 2 régimes (en baisse).

GRAINES DE LIN Bordeaux, 16 février. — On cote: Maroc, 190 fr.; Plata, 100 fr. les 100 kilos.

Les achats contractés et les offres nombreuses affirment clairement que la marchandise est abondante et que seul le manque de matériel nous en prive et nous oblige à payer des prix absolument exagérés. Il faut cependant avouer que les froids ont gelé une partie des stocks, et que les quantités existant vont se trouver sensiblement diminuées. Si l'article arrive à avoir le tour de faveur qu'il mérite en ce qui concerne les transports et les conditions climatiques aidant, nous aurons certainement une forte détente dans les prix et nous reverrons certainement les cours de 15 à 16 fr. qui sont déjà assez élevés.

On offre aujourd'hui des pommes de terre fournitures départ Ile-et-Vilaine à 13 fr. vrac départ, contre ordres de transport A. 3. PAQUELET (maison Mousnier), courtier Spécialisé en pommes de terre, semences et consommation Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon. J. MALLARD, représentant, MARSEILLE — Pommes de terre, Fourrages et Pailles.

Pommes de terre de toutes provenances. Semences, Consommation. Oignons, Carottes, Grains, Foin, Paille. QUATEL, courtier, 7 rue Part-Dieu, Lyon. Agr. tél. 58-27. CHOUX, CAROTTES, OIGNONS

Lyon, 16 février. — Il ne s'est fait encore aucune expédition. Le choux vaut à Châteaurand, 18,20 les 100 kilos départ, au Puy 16 fr. les 100 kilos. La carotte vaut à Lohans 22 à 25 fr. les 100 kilos départ, mais ce ne sont que des offres incertaines et il n'y a aucun cours établi. Les prix pour les oignons semblent stationnaires, 36 à 38 dans le midi.

Paris 14 février. — Il ne se fait en carottes que de très petites expéditions la plupart en grande vitesse, principalement des Mureaux, et dont le coût varie entre 200 et 280 fr. départ. En navets, les prix atteignent des limites purement fantaisistes et qui oscillent entre 600 et 700 fr. les 1.000 kilos. Quant à l'oignon, qui tend plutôt à fléchir, il a quelques vendeurs dans nos environs à 550 et 560 fr. les 1.000 kilos.

MARRONS, CHATAIGNES Orthez (Basses-Pyrénées), 13 février. — On cote: chataignes, 30 fr. l'hecto-litre. NOIX, CERNEAUX Bordeaux, 10 février. — On cote: noix Marbols en sacs, 54 fr. les 50 kilos; cerneaux en caisse, récolte 1916, extra, 335 à 340 fr.; invalides, 280 à 285 fr. les 100 kilos.

FRUITS SECS Aix-en-Provence, 15 février. — Affaires absolument arrêtées, la gare ne prenant pas de marchandises pour aucune destination, depuis quinze jours. Transactions nulles. Cours nominaux. On cote: amandes coques princesses de plaine, 240; montagne, 220; Aix de Provence, 175; Aladame, 150; Matheronnes, 145; Molières, 138; Abernans, 135; dures, 580; amandes cassées douces de plaine, 300; montagne, 290; fots, 400; barande, 390; amères, 225; amères petites, 200; noisettes coques, 140; cassées, 320 francs aux 100 kilos brut gare Aix.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS Lyon, 15 février. — On cote: artichauts de 1,20 à 4,50 la douzaine; épinards de 100 à 110 fr.; id du Midi de 80 à 100 fr.; les 100 kilos; poireaux de 1,25 à 2,25 la douzaine; Hollande Var de 90 à 100 fr.; id d'Afrique de 70 à 80 fr.; id l'Afrique lavé 100 fr. les 100 kilos; choux-fleurs Midi de 6 à 14 fr.; id Var de 9 à 17 fr. la douzaine; choux-raves de 18 à 22 fr. les 100 kilos; laitues scarolles fraîches de 120 à 240 fr.; doucette de 100 à 110 fr.; choux de Bruxelles (petits) de 75 à 110 fr.; poires diverses de 45 à 50 francs; pommes Canada de 75 à 150 fr.; id communes de 40 à 75 fr.; noix de 100 à 125 fr. les 100 kilos; oranges de 25 à 60 fr.; mandarines Oran de 20 à 50 fr.; id inférieures de 10 à 15 fr.; id Alger de 40 à 90 fr.; citrons de 25 à 40 fr. le mille; carottes en vrac de 30 à 40 fr.; oignons moyens paille de 60 à 70 fr.; pommes de terre d'hiver de 28 à 40 fr.; pissenlits de 175 à 80 fr.; petits pois Espagne de 125 à 175 fr.; gousses d'Espagne de 175 à 200 fr. les 100 kilos.

Châteaurand, 15 février. — La situation n'a pas changé depuis notre dernier courrier, c'est-à-dire que la marchandise est peu abondante, et cours fermes. On cote: pommes de 50 à 60 fr.; poires de 60 à 90 fr.; dattes 120 fr.; figues de 100 à 160 fr.; noix de 90 à 130 fr.; olives noires 140; p. de terre early roses 23; rondes blanches 25 à 26 fr.; carottes 28 fr.; oignons de 35 à 40 fr.; échalottes 160 fr.; navets de 10 à 12 fr.; épinards de 70 à 75 fr.; persil 80 fr.; laurier sauce 10 fr.; oscarrots 90 fr. Le tout selon grosseur et les 100 kilos.

Choux-fleurs de 5 à 10 fr.; choux verts de 3 à 5 fr.; choux pointus de 1 à 1,75; salades trisées de 4 à 3 fr.; laitues de 0,75 à 2,50; scarolles de 0,75 à 2,75; artichauts de 4 à 6 fr.; céleris de 4 à 6 fr.; cardes de 5 à 10 fr. Le tout selon grosseur et la douzaine. Poireaux de 3,50 à 4 fr.; carottes 0,75; radis 0,50 les 12 bottes. Aux en chaînes de 6 à 12 fr.; oignons en chaînes de 2 à 5 fr. les 12 chaînes. Oranges de 6 à 8 fr.; citrons de 6 à 7 francs; mandarines de 6 à 8 fr. le cent.

Marseille, 16 février. — Fruits exotiques. — On cote dédouanés: ananas, de 45 à 50 fr. la caisse de 10 à 12; dattes de Tunis, 140 à 150 fr. les 100 francs; dattes de Biskra, de 110 à 130 francs; les 100 kilos suivant qualité; oranges, 25 à 60 fr.; mandarines, 30 à 75 fr. le mille suivant grosseur; caouettes arachides d'Espagne 3 à 4 grains, 98 à 105 fr.; d'Afrique 3; caouettes arachides d'Afrique ou du Japon, 80 à 85 fr.; bananes, de 35 à 45 francs la caisse de 2 régimes (en baisse).

GRAINES DE LIN Bordeaux, 16 février. — On cote: Maroc, 190 fr.; Plata, 100 fr. les 100 kilos.

HUILES D'OLIVES

Châteaurand, 15 février. — On cote pour l'huile d'olives fruitée 260 fr.; bonne qualité 250 fr. les 100 kilos, fôts à rendre. HUILES MINÉRALES, PÉTROLES Lyon, 16 février. — Cours en hausse. On cote: pétrole ordinaire 43,20; essence 73,50 l'hectolitre; saxoline 47,50 la caisse.

Paris, 16 février. — Hausse. Cours fermes. On cote: pétrole ordinaire 40 fr. essence minérale 71 fr.; saxoline 46 fr. la caisse de 10 bidons de 5 litres, emballage compris et repris pour 20 fr.; benzol moteur 50 fr. la caisse de 10 bidons de 5 litres, emballage compris et repris pour 20 fr.; huile Saxol 67 fr. la caisse de 20 bidons de 2 litres emballage compris et repris à 20 francs.

Avignon (Vaucluse), 16 février. — On cote, cours en hausse, pétrole ordinaire 42,25; essence 72,75 l'hectolitre; essence pour auto 36,75 la caisse. HUILES, SUIFS & CORPS GRAS

Marseille, 14 février. — Huiles de palme. A Liverpool, marché indécis, demande meilleure. A Marseille, marché nul. On a vendu des Dahomey disponibles à 145 et 150. ca. Marseille. Lagos français Dahomey, prompts à 145 et 150 ca. Bordeaux, opt. us; Lagos, 52 prompt emb., ca. port italien; Dahomey, janv.-mars, à 138 fr. ca. Marseille, comptant, usages; Grand-Bassam, prompts à 130 fr., ca. Marseille, comptant, usages de Liverpool. Suifs. — En Angleterre, marché calme.

En France, on a vendu du suif de pays 137 1/2 de 100 à 155 fr., gare départ province. Suif pays 44/45, prompts à 158 fr. gare départ Paris, enf., opt.; prompts, suif Australie 44, good color à 65 fr. par cent, ca. Gènes, comptant, usages; suif d'os à l'eau, 40/41, prompts à 135 fr. gare Marseille, pét. rend; suif d'os de l'oeil, 40/41, prompts à 143 fr.; gare départ Nice, pétroliers perdus; acides gras de Karité mensuels, mars-mai, 147, ca. Mlle. opt.; acides gras d'arachides mensuels, mars-mai à 165 fr., ca. Marseille, poids-déjà, bar. perd., opt. usages; acides gras coprah-palmiste, flot, à 170 fr., ca. opt. usage.

Huiles. — Concrètes. Marché calme malgré les cotations données. Coprah, 192; Ceylan 193; Cochon 200; prix nominaux, sans affaires. Fluides. — Ferme. Arachides 194; livrable 196; marchandise nue; Marseille, usages; marchandise logée en wagon départ 7 fr.; en plus, Japon, disponible en huile de Soya du Japon, disponible en drums, 175 fr., ca. Marseille, prompt; huile de colza à 225; de lin 212; disponible ou prompt livraison. Huile d'arachide de Chine, belle qualité à 230 fr.; flottante, ca. Marseille, risques de guerre compris, fôts en fer de 400 litres perdus. Huile de lin anglaise à 180 fr., ca. Marseille, comptant, usages.

Glycérine. — Marché ferme. Sapinisation, 200 à 210; Marseille, usages; lessive 90 % BSS, 145 fr.; lessive 40 % à 45 fr.; disp.; livrable à 30 fr. Paraffines. — Ferme. Paraffine américaine, écailles 50 à 52, emb. 16v., mars 140 fr. ca. Marseille, barils perdus, prompt, crédit Banque. Paraffine américaine, plaques 50 à 52, prompt emb. du Royaume-Uni, à 151,25, ca. Bordeaux, comptant, risques guerre compris.

Marseille, 15 février. — Nous cotons: huiles d'arachides; neutre 210 à 245 fr.; raffinée 225 à 230 francs. Huile de sésame: raffinée 225 à 230 fr. Huiles de graines à fabriquer: arachides disp. 194; livr. 197; coprah disp. 195 et livr. 195 fr. Le tout aux 100 kilos nus sans Marseille, paiement comptant 1 %.

SAVONS Marseille, 16 février. — Gares à peu près constamment fermées, pas d'affaires. On cote nominativement: Cuiis. — Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur à 145 à 160; blanc augmenté de 143 à 157; blanc au suif de 122 à 125; vert à l'huile de pulpes de 114 à 116 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr. bleu pur paie ouarif de 124 à 125 francs. Non cuits. — Selon qualité: blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation, de 60 à 90 fr.

Savons durs en barres, en caisses de 60 kilos minimum. Franco gare ou quai Marseille, paiement net, majoration usuelle pour coupages et moulages. Mous en barils les 100 kilos suivant qualité de 48 à 125 fr. Prix à convenir pour petits barils en boîtes métalliques.

SUCRES, MELASSES Bordeaux, 14 février. — On cote: sucres bruts, Martinique, Guadeloupe, Réunion, premiers jets, n° 3, 94,50 à 95; roux, les 88, 83 à 84; deuxièmes jets le sucre, 80 à 83; jets 75 à 80 fr. les 100 kilos. Sucres raffinés. — En pains, 1er choix, 143 à 145; cassés rangés 150 à 152; piles blancs 146 à 148; vergoises, 140 à 145; mélasse, 65 à 80 fr. les 100 kilos.

Londres, 14 février. — Sucre. — Le marché est toujours ferme; la demande reste active. On cote: cubes numéro 1, 47 sh. 1 1/2 d.; H. T. S., 46 sh. 7 1/2 d.; granulé numéro 1, 42 sh. 1/2 d.; dito numéro 2, 41 sh. 7 1/2 d.; granulé fins 42 sh. 4 1/2 d.; cristallisés n. 1, 42 sh. 7 1/2 d.; n. 3, 41 sh. 7 1/2 d.; cristallisés jaunes 41 sh. 7 1/2 d. On paye les Java blancs 41 sh. 7 1/2 d.

New-York, 14 février. — Sucre. — Refined granulé 6,90 à 7,15 la livre (88,87 à 92,09 les 100 kilos). Le marché à terme a été ferme. On cote: mars 454 cents (58,47) les 100 k.; mai 445 cents (57,31); juillet 447 cents (57,57). Change: 1 doll. éval 5,83 1/2 cents.

CIDRES & POMMES A CIDRE Paris, 9 février. — Affaires nulles sur les pommes maintenant; la campagne est terminée et les derniers lots achetés ne peuvent être expédiés faute de wagons. La qualité de ces fruits laisse à désirer et il y a eu de la marchandise perdue en Normandie et la vallée d'Ange. Les prix sont maintenant nominaux. En ce qui concerne les cidres, les arrivages de Normandie sont très dif-

ficiles et les affaires peu commodes. On paie dans la Calvados et la Manche, les cidres, suivant qualité, 24, 26 et 28 francs l'hectolitre nu chez le producteur. La pièce de 225 litres revient dans les entrepôts parisiens avec les frais de transport, à environ 60 francs. La vente en détail varie entre 80 et 90 francs la pièce. Rouen, 10 février. — On cote les pommes à cidre aux 1.000 kilos sur wagon départ: Seine-Inférieure 125 francs; Eure 128 fr.; Calvados 130 fr.

MALTS Bonne demande. Cours fermes. A Paris, affaires nulles par suite de l'arrêt des achats de brasserie. Le gouvernement anglais ne perd pas son temps; après avoir prescrit un inventaire complet du malt existant chez les maltsters, brasseries et négociants, et sans attendre que cet inventaire soit terminé, il vient de défendre la vente du malt sans autorisation de l'office royal des vivres.

VINAIGRES Orléans, 10 février. — Vinaigre de vin, de 75 à 80 fr.; vinaigre vierge de vin de 90 à 95 fr. l'hectol

raichie décolorée 83 francs; de sésame blanc 31,50; de lin 51 fr.; repasse de coques d'arachide (coques mouillées) 16,50. Les 100 kilos logés gare Marseille.

BLACHE et Co, Tourcoing, 17, rue de la Liberté, 17, MARSILLE. Téléphone 25-93.

QUINCAILLERIE

Pointes. — On cote les pointes n° 20 de 125 à 130 fr. les 100 kilos. Fils de fer. — Pour les fils français, les prix actuels sont : fil clair n° 20, 130 fr.; fil recuit n° 20, 140 fr.; fil galvanisé n° 20, 160 fr. les 100 kilos.

Clouterie. — Chevilles acier tête homme. — Grosseur jauge de Paris. N° 10 : 12 à 13 de longueur, 360 fr. les 100 kil.; 15 à 16 de longueur, 340 fr. les 100 kil.; 18 à 19 de longueur, 320 fr. les 100 kil.

METEAUX Lyon 16 février. — On cote : primum classe fers et aciers laminés 90 fr.; poutrelles P. N. 75 fr.; tôles fortes acier doux de 8 millimètres et plus 81 fr.; feuillard 90 fr. les 100 kilos.

Bordeaux, 10 février. — On cote : plaques cuivre rouge, 605; plomb saumons Couderon 410; tuyaux 125; laminé, 150; zinc laminé vieille montagne, 285; étain détreit 675; Harvey, 655; Banca 675; antimoine, 450 fr. les 100 kilos.

CAFES Bordeaux, 10 février. — On cote : café en entrepôt, Guadeloupe, Bonifleur 190 à 192; habitants 183 à 185; Nouvelle-Calédonie 140 à 160; Java, 110 à 130; Puerto-Rico, 120 à 125; Costa Rica, 112 à 118; Mexique 95 à 108; Mysore 130 à 135; Malabar 125 à 130; Salem 124 à 138; Haiti 108 à 115; Puerto Cabello 100 à 110; Santos 88 à 98; Rio, 85 à 95; Bahia 82 à 85 fr. les 50 kilos.

POIVRES Bordeaux, 10 février. — On cote : Saison blanc (au privilège colonial) 230 à 240; noir, 175 à 180 fr. les 50 kilos.

RIZ Bordeaux, 10 février. — On cote : Saison, importation 60 à 63; type Japon, 62 à 63 fr. les 100 kilos.

Produits chimiques Lyon, 16 février. — On cote : alun ordinaire en morceaux 95 fr.; alun de chrome 550 fr.; acide borique 235 fr.; acide tartarique 725 fr.; acide acétique hors ville 140 fr.; acide oxalique 690 francs; borax 140 fr.; bichromate de potasse 960 fr.; bichromate de soude 400 fr.; chlorure de calcium desséché 150 fr.; sulfate de magnésie 80 fr.; hypophosphite de soude (60%) 50 fr.; sulfure de sodium cristallisé (60%) 50 fr.; glycérine

riz blanche pure 30° 480 fr.; blanc Je riz broyé (amilli) 160 fr. Chlorure de potasse 250 fr.; sulfate ammoniac pour engrais 75 fr.; nitrate de soude neige 110 fr.; nitrate de potasse neige 265 fr. Sulfate de cuivre 215 fr. Le tout aux 100 kilos franco Lyon.

TANTRES ET DERIVES Bordeaux, 10 février. — On cote : droits acquittés, acide tartarique 830; crèmes de tartre n° 1, blanc Bordeaux, 360 à 370; n° 2, blanc 360 à 370 fr.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE Lyon, 16 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : Valfleuri, 4 fr.; petit bleu, 4 fr. le kilo.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES Lyon La Martinière, 16 février. — On cote : dinde de 8 à 12 fr.; oies de 7 à 10 fr.; canards de 4 à 6 fr.; volailles, suivant choix de 8 à 11 fr.; poulets ordinaires de 4 à 7 fr.; poulets de grains de 3,50 à 4 fr.; pigeons de 1,50 à 1,80 la pièce; beurre, suivant qualité de 5,80 à 6 fr. le kilo; fromages de vaches de 1,60 à 1,80; fromages de chèvre de 2,50 à 2,70 la douzaine; œufs de 23 à 24 fr. le cent.

POISSONS & SOUILLAGES Lyon, 16 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : barbues 3,60; bars 0,40; loupes 4,70; merlus 3,20; lottes 3 fr.; congres 2,50; crabes 0,70; crevettes grises 3,20; crevettes roses 9 fr.; langoustes 7,40; homards 8,10; maquereaux 2 fr.; merlans 2,20; soles 8 fr.; saumons 9 fr.; le kilo; huîtres marines 6 fr.; id d'Arcachon 5 fr.; id Portugaises 3,50; moules 0,60 et cent. Arrivages : marée, 8.000 kilos; moules, huîtres, 3.500. Total : 11.500 kilos.

PARIS-LA VILLETTE Lundi 12 février. Bœufs... 2754 2751 272 262 242 Vaches... 1402 1402 272 260 240 Taureaux... 412 412 346 236 222 Veaux... 1483 1183 390 340 290 Moutons... 10373 10373 449 410 360 Pores... 4137 4137 402 380 384

Bulletin des Vins et Alcools Beaujolais 15 février. Pendant une quinzaine de jours, le vignoble beaujolais, dans son entier, s'est trouvé recouvert d'une épaisse couche de neige et doté d'une température variant suivant les endroits entre 15° et 21°, sans qu'il s'agit d'une demande en anxiété, si les vignes n'ont pas été endommagées. Il est difficile dès à présent de répondre à cette question, et il faut attendre la poussée pour être fixé. Mais, dores et déjà l'on rencontre quelques bourgeons nés et les vignes ayant été mal enroulées et mal sulfatées, pourraient bien s'être ressenties du froid. Quant aux autres, en bon état, j'estime que la neige les aura protégés alors surtout que nous n'avons pas de tribulations pendant toute cette période, de gel et de dégel. Nous voilà revenus à une température normale, la neige est presque disparue, et les travaux vont reprendre. Il en sera peut-être de même pour les transactions, les affaires ayant été nulles pendant toute cette période; on a profité de ce temps pour procéder aux soutrages, les vins sont de belle apparence, brillants, et malgré leur acidité sont généralement appréciés. Les cours se maintiennent avec une tendance à la hausse, bien qu'il reste peu de vin disponible dans le Beaujolais; ils oscillent entre 150 et 165 francs pour les ordinaires, mais la question des transports est toujours à l'ordre du jour. La réquisition des vins destinés à l'armée a commencé.

BULLETIN FINANCIER Dans notre numéro de mercredi prochain, 21 courant, nous commencerons la publication d'un « Bulletin financier » qui paraîtra régulièrement tous les mercredis et samedis. Ce bulletin, qui sera rédigé par un de nos collaborateurs directs, sera fait très soigneusement en tenant compte de l'intérêt général. Nous informons nos lecteurs que nous n'insérerons aucune réclamation financière dans le cours de ce bulletin.

BESTIAUX

LYON-VAISE Lundi 12 février. Porcs. — Amenés : 980; renvoi : 00. Nous avions environ 80 porcs de plus que lundi dernier. Par suite du mauvais temps les acheteurs étaient encore venus peu nombreux, aussi les transactions ont-elles été sans grande activité, néanmoins les prix sont restés sans changement. On payait la première qualité de 1,27 à 1,30; la deuxième, 1,24; la troisième de 1,15 à 1,13 le demi-kilo.

Mardi 13 février. Bœufs. — Amenés : 950; entrés aux abattoirs : 344; au total : 1.294. On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité de 1,55 à 1,60; deuxième qualité de 1,45 à 1,50; troisième qualité de 1,36 à 1,40.

Moutons. — Amenés : 407; entrés aux abattoirs : 981; au total : 1.388. On cotait : première qualité de 1,80 à 1,88; deuxième qualité de 1,70 à 1,75; troisième qualité de 1,50 à 1,60.

PARIS-LA VILLETTE Lundi 12 février. Bœufs... 2754 2751 272 262 242 Vaches... 1402 1402 272 260 240 Taureaux... 412 412 346 236 222 Veaux... 1483 1183 390 340 290 Moutons... 10373 10373 449 410 360 Pores... 4137 4137 402 380 384

MARSEILLE 14 février. Moutons. — Amenés : 3.720 moutons et brebis du pays. Nous avions 279 lètes de moins que le marché précédent. Malgré un apport très modeste, les cours se sont à peu près maintenus avec cependant une légère tendance à la hausse. On payait les moutons laineux de 360 à 370 fr. et les tonduis de 340 à 355 francs; les brebis de 330 à 350 fr. Veaux. — Amenés : 221 bœufs et 85 vaches du pays. Nous avions 54 bœufs de plus que mercredi dernier, ce qui a fait subir aux cours une diminution de 5 fr. par 100 kilos.

AVIGNON 13 février. Maré mal approvisionné en bonnes sortes; vente ferme sur toutes les bonnes qualités. On a vendu : bœufs, 157, de 245 à 280 francs; vaches, 170, de 220 à 260 fr.; veaux, 78, de 180 à 200 fr. sur pied; moutons, 70, de 300 à 325 fr.; agneaux, 49, de 290 à 325 fr.; cochons, 20, de 310 à 350 fr. la viande nette; petits cochons, 29, de 50 à 70 fr. la pièce.

BOURGOIN 15 février. Bonne vente sur toutes les sortes. On a vendu : vaches pour boucherie, 450 à 480; moutons, 238 à 350 les 100 kilos; veaux, 215, 200, 180 fr.; pores, offre de la charcuterie, 230 à 250 fr.

LAPALISSE 13 février. A la foire, on a coté : bœufs, 120 à 160 fr. les 100 kilos poids vif; veaux gras, 100 à 210 fr.; moutons, 150 à 180 francs; pores gras, 200 à 250 fr.; dito maigres, 100 à 150 fr. la pièce; dito de lait, 30 à 60 fr.; vaches grasses, 100 à 140 fr. les 100 kilos poids vif; dito maigres 500 à 700 fr.; dito pleins ou à lait, 500 à 1.000 fr. la pièce. Plan de foire peu approvisionné, environ 30 bœufs gras vendus.

MATOUR 15 février. On a vendu : vaches pour boucherie, 140 à 115; moutons, 160 à 130; veaux, 210 à 190; pores, 215 à 230; cochons gras, 205 à 180 la pièce, 81 à 67 fr.

NANCY 12 février. On a vendu : 63 bœufs, de 138 à 147 francs; 22 vaches de 132 à 145 fr.; 10 taureaux, de 115 à 125 fr.; 112 moutons, de 200 à 220 fr.; 72 veaux, de 120 à 130 fr.; 327 pores, de 165 à 188 fr. Vente calme pour les pores.

NIMES 14 février. On a vendu : 63 bœufs, de 138 à 147 francs; 22 vaches de 132 à 145 fr.; 10 taureaux, de 115 à 125 fr.; 112 moutons, de 200 à 220 fr.; 72 veaux, de 120 à 130 fr.; 327 pores, de 165 à 188 fr. Vente calme pour les pores.

SAINDOUX-SALAISSAS Lyon, 16 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : saucissons de pores de 5,50 à 7 fr.; épaulés, 3,80 à 4 fr.; jambons, 5,50; mortadelle, 6 fr. le kilo.

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

COMMISSION DES ORDINAIRES Avis Troyes, 16 janvier. — Adjudicataire du bétail sur pied M. Bajar, 2, rue de la Pyramide à Lyon : 122 le kilo poids vif.

Castres. — 2 mars, 14 heures. 9° artillerie de camp. Adjudication de viande fraîche. Durée du marché : du 1er avril au 30 juin. Soumissions le 27 février avant midi. Fournisseur actuel Jean Nartignole, Castres. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Durée du marché du 1er au 30 juin. Soumissions le 27 février avant midi. Fournisseur actuel : pommes de terre et légumes verts, Bellieu, Castres et épicerie, Boyer, Castres.

Rennes. — 3 mars, 40° artillerie de campagne. Adjudication de viande fraîche. Durée du marché : 3 mois. Soumissions le 23 février 1917. Fournisseur actuel : Lepont Alexandre, St-Etienne-en-Coglis. Pomme de terre et autres légumes. Adjudication le 26 février 1917. Fournisseur actuel : Chréden, Quimper.

Cherbourg. — 2 mars, 75° régiment d'infanterie. Adjudication de viande fraîche. Marché : 1er avril au 30 juin 1917. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : Havilly Louis à Pontivy. Pommes de terre et autres légumes. Adjudication le 5 mars. Marché : du 1er avril au 30 juin. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : M. Limouzin, maître, rue de la Fontaine, 31, Cherbourg.

Carcassonne. — 1er mars, 3° artillerie de camp. Adjudication de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : Michel, boucher, C. Rue, Carcassonne. Pommes de terre. Adjudication le 1er mars. Marché : 3 mois. Soumissions le 24 février. Fournisseur actuel : Quod, Casteinaudary.

Sathonay. — 2 mars à 14 heures 30. 3° zouaves. Adjudication de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 26 février. Fournisseur actuel : Clavel, Sathonay-Camp. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Adjudication le 2 mars à 14 h. 30. Marché : 3 mois. Soumissions le 26 février. Fournisseur actuel, Dubois Claude à Sathonay-Camp.

Moulins. — 1er mars, 36° art. mont. Adjud. viande fraîche pour 3 m. Soumissions le 24 février. Fournisseur actuel : Desmoyers Joseph, rue Lamartine à Yzeure.

Nancy 12 février. On a vendu : 63 bœufs, de 138 à 147 francs; 22 vaches de 132 à 145 fr.; 10 taureaux, de 115 à 125 fr.; 112 moutons, de 200 à 220 fr.; 72 veaux, de 120 à 130 fr.; 327 pores, de 165 à 188 fr. Vente calme pour les pores.

Nimes 14 février. On a vendu : 63 bœufs, de 138 à 147 francs; 22 vaches de 132 à 145 fr.; 10 taureaux, de 115 à 125 fr.; 112 moutons, de 200 à 220 fr.; 72 veaux, de 120 à 130 fr.; 327 pores, de 165 à 188 fr. Vente calme pour les pores.

Saindoix-Salaisas Lyon, 16 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : saucissons de pores de 5,50 à 7 fr.; épaulés, 3,80 à 4 fr.; jambons, 5,50; mortadelle, 6 fr. le kilo.

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

Commission des ordinaires Avis Troyes, 16 janvier. — Adjudicataire du bétail sur pied M. Bajar, 2, rue de la Pyramide à Lyon : 122 le kilo poids vif.

Castres. — 2 mars, 14 heures. 9° artillerie de camp. Adjudication de viande fraîche. Durée du marché : du 1er avril au 30 juin. Soumissions le 27 février avant midi. Fournisseur actuel Jean Nartignole, Castres. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Durée du marché du 1er au 30 juin. Soumissions le 27 février avant midi. Fournisseur actuel : pommes de terre et légumes verts, Bellieu, Castres et épicerie, Boyer, Castres.

Rennes. — 3 mars, 40° artillerie de campagne. Adjudication de viande fraîche. Durée du marché : 3 mois. Soumissions le 23 février 1917. Fournisseur actuel : Lepont Alexandre, St-Etienne-en-Coglis. Pomme de terre et autres légumes. Adjudication le 26 février 1917. Fournisseur actuel : Chréden, Quimper.

Cherbourg. — 2 mars, 75° régiment d'infanterie. Adjudication de viande fraîche. Marché : 1er avril au 30 juin 1917. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : Havilly Louis à Pontivy. Pommes de terre et autres légumes. Adjudication le 5 mars. Marché : du 1er avril au 30 juin. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : M. Limouzin, maître, rue de la Fontaine, 31, Cherbourg.

Carcassonne. — 1er mars, 3° artillerie de camp. Adjudication de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 24 février 1917. Fournisseur actuel : Michel, boucher, C. Rue, Carcassonne. Pommes de terre. Adjudication le 1er mars. Marché : 3 mois. Soumissions le 24 février. Fournisseur actuel : Quod, Casteinaudary.

Sathonay. — 2 mars à 14 heures 30. 3° zouaves. Adjudication de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 26 février. Fournisseur actuel : Clavel, Sathonay-Camp. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Adjudication le 2 mars à 14 h. 30. Marché : 3 mois. Soumissions le 26 février. Fournisseur actuel, Dubois Claude à Sathonay-Camp.

Moulins. — 1er mars, 36° art. mont. Adjud. viande fraîche pour 3 m. Soumissions le 24 février. Fournisseur actuel : Desmoyers Joseph, rue Lamartine à Yzeure.

27 février. Fournisseur actuel : M. Renaud, boucher, à Saintes. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Adjudication le 5 mars. Marché : 3 trimestres. Soumissions le 27 février 1917. Fournisseurs actuels : M. Connaillac, entrep. militaires à Saintes et pour les légumes, Mme Trochut, avenue Gambetta à Saintes.

Saumur. — 3 mars, 8° hussards. Adjud. de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 25 février. Fournisseur actuel : M. Mariet, Bd. S.-Michel. Valence. — 2 mars, 114° artillerie lourde. Viande fraîche, Marché : 2 trimestres. Soumissions le 21 février. Pommes de terre et autres légumes et vin. Adjudication le 2 mars. Marché : 2 trimestres 1917. Soumissions le 24 février 1917.

Nimes. — 7 mars, 19° artillerie de camp. Adjud. de viande fraîche. Marché : 3 mois. Soumissions le 28 février 1917 avant midi. Fournisseur actuel : M. Pougé, Nimes. Pommes de terre. Adjud. le 7 mars 1917. Marché : 3 mois. Soumissions le 28 février 1917. Fournisseur actuel : Chalamet à Nimes.

Lyon. — 1er mars, 14° trains des équipages. Adjud. de viande fraîche. Marché : 1er avril au 30 juin. Soumissions le 23 février 1917. Fournisseur actuel : M. Michon Buty, 18 quai St-Antoine. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Adjudication le 1er mars 1917. Durée du marché : 1er avril au 30 juin 1917. Soumissions le 23 février 1917. Fournisseur actuel : M. Gauthier, 58, rue de Crémaux.

Falaise. — 2 mars, 5° régiment d'infanterie. Adjud. de viande fraîche, pommes de terre et autres légumes et épicerie. Marché : 3 mois. Soumissions jusqu'au 27 février 1917. Annecy. — 26 février 14°, 51°, et 114° chasseurs à pied. Adjud. de viande fraîche, pommes de terre, épicerie et autres légumes. Marché : 3 mois. Soumissions le 23 février 1917.

Chambéry. — 5 mars, 9° hussards. Adjudication de viande fraîche. Marché : 2 trimestres 1917. Soumissions, 25 février à midi. Fournisseur actuel : Peccoud, La Folatière, Chambéry. Pommes de terre et autres légumes et épicerie. Adjudication le 5 mars. Marché : 2 trimestres 1917. Soumissions le 25 février à midi. Fournisseur actuel : M. Jacques Collait, rue de la Gare.

Belley. — 5 mars, 133° régiment d'infanterie et 15° bataillon de chasseurs. Adjudication pour la fourniture pendant le 2e trimestre 1917 des denrées ci-dessous : 1° viande fraîche; 2° légumes; 3° épicerie et vin. Soumissions avant le 26 février à midi. Cosne. — 6 mars, 14 heures. Caserne Binot. Adjudication de viande fraîche, bœuf et mouton; saindoux, lard; épicerie alimentaire; légumes frais; enlèvement des débris de pain de table et de pain de guerre, pour la période du 1er avril au 30 juin 1917 inclus. Soumissions avant le 27 février.

Rennes. — 3 mars, 14 heures. 50° régiment d'artillerie. Adjudication de viande fraîche. Marché : 2 trimestres 1917. Soumissions le 24 février à 12 heures. Fournisseur actuel : Bouff, M. Poulain, boucher et veau, moulin : M. Diauc, abattoir à Rennes; lards fruits et salé : M. Saint-Paul, charcutier, rue de Nemours, Rennes.

VENTES DE CUIRS ET PEaux Résultats Londres. — Vente publique du 8 février. Cuir s. connes : Bœufs I. sorte 90 sus, 80/80, 70/70, 60/60 et 59 sus : 218 fr.; Vaches I. sorte 60 sus, 189; 59 sus, 189; taureaux I., 172; brouillards I., 230; veaux 17 sus 310; 9/16, 399; veaux 5/8, 411; 5 sus 411; Chevaux, I., 41,25; II., 36,25; III., 31,25; IV., 26,25 les 100 kilos. Les prix sont calculés au cours de 25 fr. la livre sterling.

Courrier des Spectacles Casino. — Vendredi soir, samedi matin et soirée et dimanche matin et soirée, 11 numéros importants : Muralet et Mile Meryem, dans leur sketch « Passe et Manque », de Féraudy; Sardou, comique; Lucy Saurat, danseuse; Castell, diseuse; Volo; Bayo et Sara, danseurs montais; Ivonne et Charles Marcos, ténors acrobates act.; Spézière, virtuose, élève de Paganini; Bradley, comique, etc. Par ordre impérial relâche les lundi, mardi, mercredi et jeudi, Vendredi gala.

Pour guérir la fièvre aphteuse, la dartre, la gale, le pétédu du mouton, les plaies de toutes natures, employer L'Aphticide Patricot qui a obtenu les plus hautes récompenses, ainsi que de nombreuses attestations civiles et militaires. En vente établisement A. Patricot, 52 et 57, rue de la Pyramide, Lyon-Vaise (Rhône). Prix : 5 fr. le litre; pour expédition, les frais en plus.

Acheteurs et Vendeurs ! MATERIEL A USINES ET MOULINS Adressez-vous à M. Bousset agent, industriel à Lavignolle, par Fourneaux (Creuse). Tel. n° 4. Pour visiter ses magasins, descendre gare Fourneaux, 1 kilomètre.

ROMS DE RIZ D'ITALIE. Adressez demandes à Egli-Bernina, courtier, quai Fochiron, 43, Lyon Tél. 31-64.

POMMES DE TERRE le gros pot consommateur et semenciers, A. PAVRAMURE et Co, à Limoges (Haute-Vienne)

Pommes de terre Semence et Consommation MARICOTS toutes criées DeFays, à Aix (Haute-Vienne)

FILS DE FER pour presse à faible et haute densité S'adresser à M. A.-F. ROUSSET, à Montlaur (Aude).

Imprimerie du Courrier du Commerce, 9, rue Villery, Lyon. L'Administrateur-Gérant: R. GOULARD.

Commerce, Industrie, Agriculture

ADRESSES RECOMMANDÉES

- CAOUTCHOUCS: ALCAN et Cie, 75, rue Saint-Lazare, Paris... GRAINS, FOURRAGES: A. BRUNET fils et ROGER, 40, qual de Bourgogne, Bordeaux... BOUTEILLES-TRANSPORTS: Maurice WERNERT, 56, cours Morand, Lyon... CAFES, POIVRES: Joseph DANON et C^o importateurs, Le Havre... CONTRIBUTIONS: Paul VILLARD et C^o, 33, rue Victor-Hugo, Lyon... DENREES DIVERSES: Légumes secs, conserves, produits chimiques... FROMAGES: KRAUER et PELLISSIER, 14, 15, 16, quai de Rive-Neuve, Marseille... VINS ET SPIRITUEUX: MADON E. et F., courtiers à Marseille.

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

Table with multiple columns listing market prices for various goods like caoutchoucs, chiffons, métaux, papiers, poils, crins, os, cornes, déchet divers, etc. Includes sub-sections for 'Etats', 'Aluminium', 'Plomb', 'Métaux Précieux', 'Chiffons', 'Papiers', 'Métaux', 'Poils et Crins', 'Soies de porcs', 'OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS', 'Peaux de Lapins'.

NOUVELLES MACHINES DE MEUNERIE. BROSSES A SOUS, BROSSES A BLE. G. & A. CUSSEON Frères & C^o CONSTRUCTEURS à CHATEAUROUX (Indre). MAISON FONDÉE en 1848. BLUTERIE HELICOÏDE A MOUVEMENT RELATIF.

GRANDE SOCIÉTÉ MEULIÈRE. DUPETY, ORSEL & C^o LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. FABRIQUE DE MEULES à MOULINS. Spécialité pour moutures dures.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MEUNERIE. CHARLAS & BROCCAS. Quai Saint-Vincent, 81 - LYON. SOIES à bluter, TOILES métalliques, MEULES de moulins, HUILES MINÉRALES POUR LE GRAISSAGE.

FABRIQUE DE PAPIERS PEINTS. LE LIBERTY. Vente directe du producteur au consommateur. Usine à 20, chemin du Château-Saintard, LYON-VILLEURBANNE.

UN VITICULTEUR offre les vins de sa récolte garantis naturels. COTEAU 1^{er} choix 1916, Rosé Gris 1916, Vin blanc de table 1916.

23 CHEVAUX REFORMES. Un droit de préférence est toujours accordé aux propriétaires qui établissent leur qualité par un certificat du maire de leur commune.

HUILERIE DU PHÉNIX. H. FOURNIER, 19, rue d'Aguesseau, Lyon. Dépôt des Savons extra purs des Savonneries Fournier-Deille et des délices Comprimés Bouillon Fournier.

TAILLEUR. AGE BALLESTEROS. COUTURIER. 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47. LYON.

Je ne perdez pas votre temps à chercher ce que les PETITES ANNONCES vous trouveront, sans autre peine que celle de faire connaître au Grand Public ce que vous désirez obtenir.

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, un matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou de leur famille, pourront faire connaître leurs conditions suivantes:

DEMANDES D'ACHATS

DEMANDEUR acheteurs de pommes de terre de consommation et semences, des départements de: Sarthe, Mayenne, Grosse, Loire, quantité illimitée. Donner prix moyen départ n° 25 Bureau Journal.

DEMANDES D'EMPLOIS

DEMANDEUR pour région de Montbrison (Loire), meunier sachant conduire les cylindres, très bien rétribué, mouture de commerce. Prendre adresse bur. du jour, n° 94.

DEMANDES D'ACHATS

DEMANDEUR acheteurs de pommes de terre de consommation et semences, des départements de: Sarthe, Mayenne, Grosse, Loire, quantité illimitée. Donner prix moyen départ n° 25 Bureau Journal.

DEMANDES D'ACHATS

DEMANDEUR acheteurs de pommes de terre de consommation et semences, des départements de: Sarthe, Mayenne, Grosse, Loire, quantité illimitée. Donner prix moyen départ n° 25 Bureau Journal.

EXCELSIOR. 16 PAGES 10 CENTIMES. LA GUERRE ILLUSTRÉE. LES ÉPÉPHÉRIDES DE LA GUERRE, LA SEMAINE MILITAIRE par Jean Villars, LA GUERRE ANECDOTIQUE, LES JOURNAUX DU FRONT, L'HUMOUR ET LA GUERRE par Gurnonsky, Le Fouchardière, etc.

QUI ACHETE CHER en gros et PAYE COMPTANT. SAINDOUX FLAMBARD SUIFS. B. KONRAD. Près les Abattoirs - 61027. Téléphone: 588. Adr. 16697, BORDOIS-OLIVIER.

SAINDOUX et Salaisons. VENTE ET ACHAT. G. BESSEY, Aîné, 26, rue Amélie-Bonnet, LYON. BOYAUX SALÉS. MARIUS HILAIRE, Boulevard Landas, LANGOGNE (Lozère).

TAILLEUR. AGE BALLESTEROS. COUTURIER. 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47. LYON.

Cuir et Peaux en Poils. ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE. VERJUS FRÈRES, 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47. LYON.

L'Union de la Boucherie Lyonnaise. Le Plus Important Fondoir de Suif de la contrée. ACHÈTE toutes les Quantités de SUIFS. 33, Avenue de l'Abattoir - LYON-VAISE.